

LE Sauverois

MOT DU MAIRE



2
CONSEIL MUNICIPAL

3
DOSSIER SPÉCIAL : GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4-5
LE POËLE À BOIS

6
URBANISME
TABLE DES ÂÎNÉS

Ville de
Saint-Sauveur



Quelle belle saison hivernale nous avons eue encore cette année! L'abondance de neige a profité pleinement à notre nouvelle formule éclatée de la Bordée de neige. En optant pour des activités réparties sur plusieurs journées, nous avons comme objectif de maximiser la participation, et ce fut une magnifique réussite! Je remercie les employés des Services de la vie communautaire et des travaux publics pour l'organisation de ces moments magiques.

Par ailleurs, j'aimerais souligner l'implication du Sommet Saint-Sauveur dans notre communauté. Les journées de ski au rabais offertes aux résidents sont une belle occasion de s'initier à ce sport en plein air et favoriser les saines habitudes de vie. Dans le même ordre d'idée, je tiens aussi à féliciter l'équipe de la Ville de Saint-Sauveur pour sa belle performance aux Beaux 4 heures qui s'est déroulé le 3 février dernier au profit de la Fondation Martin-Matte. Quel bel esprit d'équipe et d'entraide nous avons à Saint-Sauveur!

Même si l'hiver bat encore son plein et que quelques belles journées de neige nous attendent encore, les premiers signes du printemps se feront sentir très bientôt. Comme chaque année, vous pourrez suivre l'avancement des travaux de nettoyage de rue sur notre site Web. Le Service des travaux publics publiera chaque semaine une mise à jour de la carte des rues nettoyées et celles à venir.

Pour bon nombre d'entre nous, printemps est synonyme de semaine de relâche! Cette année, afin de permettre à tous de profiter pleinement de ce moment de repos et de ressourcement, nous avons planifié différentes activités libres. Je vous invite à visiter notre site Web et à vous abonner à notre page Facebook pour être informé des détails de cette semaine ainsi que des activités sportives prévues dans le cadre du Défi Santé qui se tiendra cette année du 1^{er} au 30 avril.

Lors de la dernière campagne électorale, un de nos engagements majeurs était d'entreprendre des démarches pour l'agrandissement de nos écoles avec la Commission scolaire des Laurentides et le Ministère de l'éducation. Lors d'une rencontre avec les représentants de la Commission scolaire, il fut convenu qu'une nouvelle école était requise en fonction de l'augmentation démographique pour le secteur sud. La Ville de Saint-Sauveur ayant manifesté son intention d'accueillir une nouvelle école primaire publique sur son territoire, les municipalités de Ste-Anne-des-Lacs et Piedmont ont adopté une résolution la soutenant dans ce projet. Nous avons également l'appui du député provincial du comté de Bertrand, M. Claude Cousineau, de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur et de plusieurs organismes locaux. De plus, la Ville soutient l'implantation d'une école « alternative » à Saint-Sauveur. Une rencontre avec les membres du comité fondateur a déjà eu lieu et il me fera plaisir de vous informer de la suite des événements concernant ce beau projet!

Je terminerais en rappelant toute l'importance que jouent nos organismes communautaires dans le maintien de la qualité de vie exceptionnelle dont nous bénéficions à Saint-Sauveur. Afin de remercier les bénévoles qui offrent si généreusement leur temps et leur attention à leurs pairs, nous tiendrons le traditionnel brunch des bénévoles le 22 avril.

Les membres du conseil se joignent à moi pour vous inviter au prochain Déjeuner du maire qui se tiendra le dimanche 8 avril entre 8 h 30 et 11 h à l'hôtel de ville. On vous y attend en grand nombre!

Je vous souhaite une excellente fin d'hiver et un doux printemps!

Jacques Gariépy, Maire



RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

HÔTEL DE VILLE

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6
Tél. : 450 227-4633
Télécopieur : 450 227-3834 ou 450 227-8564
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca
www.ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DES INCENDIES

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
450 227-9134, poste 330
ou 911 en cas d'urgence
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

POLICE

450 227-6848 ou 911 en cas d'urgence

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 425
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 420
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

TENNIS MUNICIPAL

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 429

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
450 227-5893, poste 321
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'URBANISME

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur
450 227-4633, poste 2221
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur
450 227-4633, poste 2123
Télécopieur : 450 227-8564
cdufour@ville.saint-sauveur.qc.ca

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

450 227-2564
info@valleesaintsauveur.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal est composé du maire et de 6 conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter. Afin d'améliorer le processus décisionnel, chaque membre du conseil est président d'une ou plusieurs commissions.



Rosa Borreggine



Normand Leroux



Caroline Vinet



Véronique Martino



Daniel Cantin



Judith Gagnon

COMMISSIONS	RESPONSABLES
Présidente commission des travaux publics	Rosa Borreggine
Président commission sécurité incendie	Normand Leroux
Présidente commission de l'environnement	Caroline Vinet
Présidente commission de la vie communautaire	Véronique Martino
Président commission des finances et budget	Daniel Cantin
Présidente commission de l'urbanisme	Judith Gagnon

DEVENEZ BÉNÉVOLE CROIX-ROUGE!

JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE D'INTERVENTION DE VOTRE MRC.

La Croix-Rouge aide les victimes de catastrophes, d'incendies et d'inondations. Ses bénévoles sont présents en tout temps pour apporter réconfort et chaleur humaine aux sinistrés.

En tant que bénévole Croix-Rouge, vous :

- ferez partie d'une équipe spécialisée, dynamique et motivée;
- recevrez une formation reconnue en secourisme et en intervention d'urgence.

Pour cela, envoyez votre candidature sur www.partenairescroixrouge.ca!

LE BAC BRUN ARRIVE À SAINT-SAUVEUR

De grands changements se profilent cet été dans la gestion des matières résiduelles! À l'instar de plusieurs autres municipalités, Saint-Sauveur s'est engagée à la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire en 2018. Ainsi, à compter de septembre une nouvelle collecte s'ajoute à votre calendrier avec l'arrivée du bac brun pour composter.

POURQUOI COMPOSTER?

Saviez-vous que près de 57% du contenu de votre bac noir est composé de matières compostables? Valoriser vos matières organiques grâce au bac brun est un geste d'une grande portée : c'est votre participation au mieux-être de l'environnement. Cette action simple aide à diminuer considérablement la quantité de matières envoyées à l'élimination et ainsi à réduire les impacts négatifs sur l'environnement, dont l'émission de gaz à effet de serre associés à l'enfouissement de matières organiques. De plus, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit de bannir les matières organiques de l'élimination d'ici 2020.

QU'EST-CE QUE JE PEUX COMPOSTER?

La liste des matières acceptées dans le bac brun est très longue! Principalement la nourriture crue, cuite et avariée, même les os, viandes, crustacés... Vous pouvez aussi vous rappeler de ces 3 règles simples :

- Ça se mange? (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- C'est en papier ou carton souillé (non ciré)
- C'est un résidu de jardin (sauf les grosses branches)

Avec ces trois questions, vous remplirez aisément votre bac, vous pourrez également y déposer les feuilles mortes, le gazon, les cheveux, les mouchoirs...

QUAND VAIS-JE RECEVOIR MON BAC BRUN?

La municipalité de Saint-Sauveur et la MRC des Pays-d'en-Haut procéderont à la distribution des bacs au cours du mois d'août 2018. Les citoyens recevront à leur domicile un bac brun de 240L muni d'un loquet anti-intrusion pour éviter la visite d'animaux, un mini-bac de cuisine, un nouveau calendrier et un guide pratique avec des trucs et astuces pour vous accompagner vers un tri optimal.

QUAND MON BAC SERA COLLECTÉ?

La collecte des bacs bruns débutera dès le mois de septembre 2018 à raison d'une fois par semaine. Durant la période hivernale la collecte sera effective toutes les deux semaines jusqu'au printemps.

COMMENT EN APPRENDRE D'AVANTAGE?

Deux séances d'informations seront organisées au printemps et au début de l'été. De plus une patrouille verte sillonnera, dès le mois de juin, le territoire pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également consulter le site internet :

lespaysdenhaut
recyclent.com



N'ATTENDEZ PAS À DEMAIN POUR RÉGLER UN PROBLÈME AVEC UN VOISIN!



Vivre un différend avec celui ou celle qui partage les frontières de son terrain n'apporte aucun avantage. Régler son conflit et entretenir une saine relation avec son voisin, c'est au contraire profiter d'une foule de bienfaits! Pour une aide à la résolution de conflit, profitez des services de l'équipe de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides offerts sans frais en partenariat avec la Ville.

www.mediationdequartier.ca
info@mavn.ca | 450 436-6749, poste 104
f | Mesures Alternatives des Vallées du Nord

LES DANGERS D'INCENDIE ET LE POÊLE À BOIS

L'hiver est arrivé et le froid frappe à nos portes, quoi de mieux qu'un bon feu dans notre vieux poêle à bois pour réchauffer les membres de notre famille. Afin que cette chaleur reste confortable, il est important de parler de sécurité et de prévention incendie.

- 1 - Votre installation est-elle sécuritaire?
- 2 - Comment éviter les feux de cheminée?
- 3 - Quoi faire avec les cendres?



1 - UNE INSTALLATION SÉCURITAIRE

Une façon simple de vérifier si votre poêle à bois ou votre foyer est sécuritaire, c'est de vérifier s'il possède une plaque d'homologation. La plaque d'homologation certifie que votre appareil de chauffage a subi des tests et qu'il a été homologué pour garantir une utilisation sécuritaire s'il est installé conformément.

La plupart du temps on retrouve la plaque d'homologation sur l'arrière ou sur un des côtés de l'appareil. Cette plaque vous indiquera les dégagements à respecter entre l'appareil et les matériaux combustibles (mur, plancher, meubles...).

Par la suite, il ne vous reste plus qu'à mesurer pour voir si les dégagements indiqués sont respectés. Il est possible que vous ne trouviez pas de plaque d'homologation, cela signifie que votre foyer n'est pas homologué. Dans ce cas, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour connaître les dégagements adéquats que doit avoir l'appareil par rapport aux matériaux combustibles dépendamment du type d'appareil utilisé. Mais, prenez note que dans la plupart des cas, un appareil non homologué demandera des dégagements beaucoup plus grands qu'un appareil homologué.

Pour vous assurer de la conformité de vos appareils à combustibles ou pour une nouvelle installation, communiquez avec des professionnels dans le domaine des poêles à bois, ces gens pourront vous confirmer que l'installation est conforme. Assurez-vous que le professionnel que vous contacterez est licencié par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et/ou de l'association des professionnels en chauffage (APC).

2 - ALLUMEZ VOTRE FEU

- Avant d'allumer votre foyer, entrouvrez une fenêtre ou une porte afin de permettre à la cheminée d'avoir un bon apport d'air et d'éviter les refoulements de fumée.
- N'utilisez **jamais** de liquide inflammable.
- Utilisez du **bois de qualité et bien sec**. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et favorise les dépôts de créosote.
- Entrez seulement quelques brassées à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.
- Ne faites jamais brûler des matériaux de construction ou des déchets, car en plus de causer un risque d'incendie, ces substances sont toxiques.

3 - DANGER - ENTREPOSAGE DES CENDRES

Retirez régulièrement les cendres et placez-les dans un **contenant métallique** à fond surélevé, loin de toutes matières combustibles (balcon, cabanon, maison), **car les cendres peuvent rester chaudes et enflammer des matériaux jusqu'à 72 heures après le dernier feu de foyer!**

Il est aussi important d'**entreposer les cendres à l'extérieur et loin de la maison**, car elles peuvent dégager du monoxyde de carbone pouvant causer une grave intoxication.

Chaque année, le service incendie de Saint-Sauveur/Piedmont doit intervenir lors de début d'incendie ou d'incendie de résidences causé par un mauvais entreposage des cendres. Ce type d'incendie, qui cause de graves dommages et inconvénients, pourrait être complètement éliminé si les cendres étaient entreposées de façon sécuritaire.



DANGER - MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et incolore dégagé par la combustion d'une matière (foyer ou poêle à bois ou au gaz, véhicule à moteur, BBQ...).

Une intoxication au monoxyde de carbone peut causer de graves problèmes de santé et même la mort.

La seule façon de se prémunir contre une intoxication au monoxyde de carbone, c'est de faire l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone à l'intérieur de la résidence.

Tout bâtiment résidentiel qui contient un appareil à combustion (poêle à bois, foyer, fournaise au gaz ou au mazout...) ou un garage de stationnement attenant doit obligatoirement posséder un avertisseur de monoxyde de carbone (règlement municipal).

INSPECTION ANNUELLE ET RAMONAGE

La créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

Selon la réglementation municipale, vous devez obligatoirement, au moins une fois par année, ou plus si les conditions l'exigent (plus de 5 cordes de bois), faire inspecter et ramoner votre cheminée pour éliminer l'accumulation de créosote et déterminer la condition de la cheminée.

Méfiez-vous des "bûches de ramonage" vendues en quincaillerie. Elles ne remplacent aucunement un vrai ramonage mécanique.

Pour l'inspection et le ramonage, faites appel à des professionnels licenciés!

SI LE FEU PREND DANS LA CHEMINÉE...

- Fermez les trappes d'apport d'air de l'appareil à combustion;
- Sortez immédiatement à l'extérieur;
- Composez le 9-1-1.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE - VOTRE ANGE GARDIEN

Les bâtiments résidentiels doivent être munis d'**au moins un (1) avertisseur de fumée conforme et fonctionnel sur chaque étage du bâtiment**. Vérifiez l'état de fonctionnement de vos avertisseurs de fumée périodiquement et remplacez les piles au moins deux fois par année.

Les avertisseurs de fumée ont une **durée de vie utile d'un maximum de 10 ans**. Après ce délai, les avertisseurs de fumée doivent être remplacés le plus rapidement possible même s'ils fonctionnent encore.

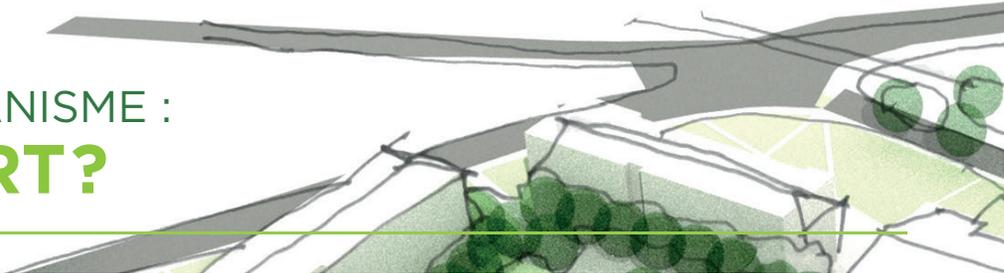
On peut retrouver la date de fabrication ou de remplacement des avertisseurs de fumée sur le côté de l'appareil. Si vous ne voyez aucune date sur vos avertisseurs de fumée, c'est qu'ils sont automatiquement âgés de plus de 10 ans et vous devez les remplacer sans tarder.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des incendies de Saint-Sauveur / Piedmont au 450 227-9134, poste 331.

Sources : Norme CAN/CSA-B365-01, Code de construction du Québec, réglementation municipale et Ministère de la Sécurité publique.



LE SERVICE DE L'URBANISME : À QUOI ÇA SERT ?



Le Service de l'urbanisme recherche la qualité de vie et l'harmonisation des activités et de l'aménagement du territoire en regard des besoins des citoyens et en tenant compte des caractéristiques des milieux naturels ou bâtis. Il voit notamment à l'application des règlements d'urbanisme et à la délivrance des permis de construction et des certificats d'autorisation. Les règlements permettent d'offrir un encadrement au développement, une sécurité accrue et une meilleure qualité de vie à l'ensemble des citoyens.

C'EST BIEN BEAU, MAIS EN « BON FRANÇAIS », QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

Premièrement, il est important de souligner que le cachet champêtre de la vallée de Saint-Sauveur fait notre renommée. Il faut donc prendre les moyens nécessaires pour le conserver. Parmi ces moyens, on retrouve notamment la délivrance de permis et de certificats d'affichage, le contrôle des vidanges de fosses septiques et de fosses de récupération des graisses, les inspections sur le territoire et la délivrance de constats d'infraction.

Le Service de l'urbanisme voit à ce qu'il y ait une certaine homogénéité en matière de construction. La réglementation permet, entre autres, de contrôler les constructions, déboisements et tout autre aspect susceptible de modifier ce cachet, tel que l'affichage et les rénovations extérieures dans le cœur du village.

Pour les demandes de dérogations mineures et des demandes de permis assujetties au processus du P.I.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architecturale), le comité consultatif d'urbanisme (c.c.u.) effectue des recommandations au conseil municipal. Le c.c.u. est un groupe de travail composé de résidents choisis par le conseil municipal pour donner des avis en matière d'urbanisme. Il se voit confier un mandat d'étude et de recommandation. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Les employés du Service de l'urbanisme sont là pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches. Avant d'investir dans des travaux, prenez donc le temps de bien vous informer. Cette démarche simple vous permet d'entreprendre correctement tout projet, vous informe sur la nécessité ou non d'obtenir un permis et permet d'éviter de fâcheux contretemps.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS RELATIVEMENT À CE QUE LE SERVICE DE L'URBANISME PEUT FAIRE POUR VOUS ?

Vous pouvez consulter la section d'urbanisme sous la rubrique « Services aux citoyens » de notre site Internet au www.ville.saint-sauveur.qc.ca. Vous y trouverez notamment des formulaires, liens utiles ainsi que les réponses aux questions les plus fréquentes.

Vous pouvez également communiquer avec nous par téléphone au **450 227-4633** ou par courriel au urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca.

Table des aînés
de la MRC des Pays-d'en-Haut

QUE FONT LES ÉCLAIREURS DE PRÉVOYANCE ?

Prévoyance envers les aînés des Laurentides est un organisme communautaire spécifiquement dédié à rejoindre les aînés vivant des situations de vulnérabilité par un réseau d'aide et de soutien bénévole composé d'éclaireurs et de sentinelles.

Compte tenu du vaste territoire desservi, nous sommes confrontés à la difficulté de rejoindre les aînés isolés qui n'utilisent pas les ressources existantes. Notre expérience nous permet d'affirmer qu'il peut être très difficile pour la personne aînée victime de maltraitance de dénouer les événements bouleversants car l'humiliation, la peur ou la culpabilité peuvent être un frein à la demande d'aide puisque souvent, la victime connaît son abuseur.

Qui est le mieux placé pour **REPÉRER** les aînés vulnérables d'une municipalité que la coiffeuse, le pharmacien, la COOP de services ménagers, le centre d'action bénévole, la caissière à l'épicerie, le policier... C'est pourquoi le réseau d'**ÉCLAIREURS** permet de mobiliser et d'impliquer ces personnes présentes dans la communauté pour être « les yeux et les oreilles » de Prévoyance. Elles sont sensibilisées par la formation sur les signes associés à la maltraitance et peuvent repérer plus facilement les aînés à risque d'abus et, avec leur consentement, être référés à cet organisme.

Une fois référé, les sentinelles prennent le relais. Elles apportent soutien et assistance aux aînés éprouvant des inquiétudes. Elles les guident vers la ressource la plus apte à résoudre sa situation dans un environnement sain et sécuritaire.

Le réseau d'éclaireurs provenant des milieux communautaires, commerciaux et institutionnels est essentiel pour rejoindre plus d'aînés en difficulté. Et vous, si vous subissez ou connaissez quelqu'un qui vit de l'intimidation et de la maltraitance, n'hésitez pas à appeler – le tout est gratuit et confidentiel.

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES | 1 844 551-6032